

**Le Président,
Le Directeur de l'Institut Sociétés et Humanités,**

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-179 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;

Arrêté

- Article 1** En cas d'empêchement des titulaires de la délégation consentie à titre principale, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier HESPEL Directeur de la Direction des Affaires Financières à l'effet de signer et d'attester la certification du service fait relative à l'exécution des dépenses et à l'effet de signer les états liquidatifs des ordres de mission du centre de responsabilité budgétaire 904 Institut sociétés et Humanités.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels au sein des services concernés et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.
- Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement.
- Article 4** Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 5 juin 2024

Le Directeur de l'Institut Sociétés et Humanités,
Frédéric ATTAL



Université Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE
ISH
INSTITUT SOCIÉTÉS & HUMANITÉS
DIRECTION
Campus du Mont Houy, bât. Matisse
59313 Valenciennes Cedex 9

Le Président de l'Université, Professeur
Abdelhakim ARZIBA



Université Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

SPECIMEN de signature
Olivier HESPEL

